

## Situation de Gastt



## *Parole de Salariés*

Tribunal de commerce / Compte rendu de l'audience du 15/09

### Témoignage

Après avoir pris place dans la salle d'audience nous sommes invités à nous asseoir au fond de la salle tandis que notre avocate, Maître Rebut Delanoë, Monsieur Kuzmicz, gérant de Gastt, et ses quatre avocats prennent place devant le juge.

Maître Rebut Delanoë, avocate représentant des salariés prend la parole en expliquant la situation devant laquelle nous nous retrouvons, à savoir que Monsieur Kuzmicz ne paie plus nos salaires depuis deux mois et demi, que nous sommes tous dans des situations désespérées, le quotidien est plus que pénible, sans travail, sans salaire, loyers et créances impayés, les magasins fermés, sans travaux d'aménagements permettant d'entrevoir une réouverture, en fait depuis la reprise, fin mai, et que nous restons chez nous dans l'attente d'une éventuelle reprise de travail ;

Elle requiert une liquidation judiciaire de la société, et des sociétés couvrant les 08 magasins, pour que nous puissions enfin percevoir nos salaires et que ceci soit fait par les AGS, ainsi que de pouvoir entrevoir une perspective de retour vers un emploi pour chacun d'entre nous.

Cette inaction imposée par la force des choses pèse sur chaque salarié. Certains en sont malades, ne dorment plus, beaucoup ont perdu le sommeil.

Ensuite, le Président du tribunal demande à Monsieur Kuzmicz de lui expliquer le pourquoi de la situation dans laquelle il nous a mis.

C'est alors qu'il explique dans un français très peu compréhensible son beau discours très bien appris sur le bout des doigts, tout en se positionnant en tant que victime dans cette affaire (*Pauvre Kuzmicz j'en*

*aurais presque eu de la peine pour lui...mais aucune larme ne vient ponctuer sa piètre performance !)* que Carrefour n'aurait pas été honnête avec lui en ne lui vendant dans un premier jet que 8 magasins au lieu d'au moins 50, comme promis lors des négociations avec le groupe, sans cela il aurait pu sans aucune difficulté payer nos salaires.

Nous salariés entendant cela nous restons déconcertés ; Comment aurait-il pu payer les salariés de 50 magasins alors que pour seulement 8 il ne peut pas.

Tout en continuant de faire le procès de carrefour, (*Monsieur kuzmicz peut être s'est il trompé de tribunal ce jour la ??? A t'il oublié pourquoi nous étions au tribunal de commerce ?? En aucun cas pour le procès de carrefour ! Chaque chose en son temps !*) ce triste sire se plaint d'une conspiration de carrefour et des syndicats à son encontre, d'une mauvaise presse dans les médias qui salissent son nom depuis le mois de Juillet, (*Si ma mémoire est bonne les premiers articles parus sont de fin août, quand il n'a plus payé de quoi pouvoir donner à manger à nos enfants*), c'est alors que ses « **investisseurs** » se sont retirés du projet, (*peut être est ce TRASKA FRUITIER PREVOST ET CIE....les potes douteux de longue date ???*) qu'il avait déjà fait beaucoup de frais pour les magasins à hauteur de 50 000 euros par magasins pour nos fameuses caisses TOSHIBA (*précision : pour ma part – Lille Molinel - il y a encore une caisse sur palette qui ne sera pas utilisée, ce qui aurait déjà pu faire une économie substantielle, car si on calcule bien, selon son propre barème, une caisse vaudrait 12 500 euros, ça payerait les salaires de deux pour au moins un magasin. Mais nous savons très bien que ce matériel ne s'achète pas, mais se loue selon une procédure financière de leasing, donc les 50 000 euros, encore du pipeautage*).

Monsieur le Président demande à A. Kuzmicz ce qui il désire, bien entendu il répond qu'il voudrait un redressement judiciaire. Comment ?? En trouvant de nouveaux investisseurs. ! (Sic).

Notre avocate n'insiste bien auprès de Monsieur le Président que depuis le mois de mai Monsieur Kuzmicz n'a tenu aucun de ses engagements, sauf un seul salaire de versé, et encore de façon partielle, deux salariés ont eu des retours de chèques, aucun travaux n'ont été effectués, aucun calendrier d'une possible réouverture n'est indiqué.

Nous sommes choqués d'une telle attitude. A. Kuzmicz n'aura aucun regard, aucun mot, aucune gêne, aucun regret, aucune parole, rien en direction des salariés qu'il a jetés dans la précarité.

Le tribunal statut pour le redressement judiciaire, les AGS prendront en charge les salaires non payés, jusqu'au 14 septembre inclus; A. Kuzmicz devra payer les salaires du 15 septembre au 30 septembre, et les mois suivant bien entendu.

Quoi ?? Avons nous tous bien entendu ?? Suis-je réveillée ?? En plein cauchemar ???

La parole est enfin donnée aux salariés, (*un peu trop tard non ? la décision est prise*) nous expliquons la situation dans laquelle nous nous trouvons, les sentiments que nous éprouvons, la crainte que monsieur Kuzmicz ne paie pas encore un fois, et que la situation s'éternise.

Le Président nous explique sa décision, que nous sommes au tribunal de commerce dont le rôle est de préserver les entreprises, le commerce, et l'emploi, (*forcement ne faisons pas monter la courbe du chômage, ça ne serait pas bon ni pour les statistiques, ni pour la France !*) que Monsieur Kuzmicz est polonais et n'a donc pas les mêmes coutumes ;

Doit-on en déduire qu'en Pologne il accepterait de ne pas être payé ???

Pour finir, et pour nous achever le tribunal qualifie cette situation comme étant un accident. Qu'il faut repartir sur de bonnes bases set travailler en toute confiance.

(*Celui qui y arrive je le félicite pour ma part, et l'ensemble des collègues des huit magasins, ça n'est pas possible*).

Nous sortons pour la délibération, rentrons 2 minutes plus tard, pas une de plus, le verdict tombe sans grande surprise, la procédure de redressement judiciaire est lancée, avec une prochaine audience le 06 octobre.

Nous y serons, bien présent-es, vigilant-es, remonté-es, déterminé-es, résolu-es, décidé-es.

Rédactrice, Caroline

Lille Molinel, Hauts de France